

## **PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL**

### **Séance du jeudi 14 novembre 2019**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le jeudi 14 novembre 2019 à 19h30 à l'espace Loire de Cléry-St-André, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Jean Luc BEURIENNE (Patay), Marianne BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMONT (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Eric DAVID (Sougy), Lucien HERVE (Coinces), Hubert JOLLIET (Chevilly), Brigitte LAMY (Boulay-les-Barres), Dimitri MICHAUD (Gidy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Magalie TROUVÉ (Artenay).

✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Danielle CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Alain CHAMPENOIS (Villermain), François COINTEPAS (Beaugency) Gérard CORGNAC (Cléry St André), Danielle COROLEUR (Mézières-lez-Cléry), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Yves FICHOU (Lailly en Val), Jean-Yves GASNIER (Beauce-la-Romaine – Ouzouer-le-Marché), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Brigitte LASNE-DARTIALH (Baule), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Arnold NEUHAUS (Villermain), Christian ROUBALAY (Beauce-la-Romaine – Prénouvellon).

Ainsi que :

Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Michel POMMIER (Rozières-en-Beauce), Jean BILLARD (Tavers),

**Ordre du jour unique : SCoT du PETR Pays Loire Beauce - suspension de la procédure de consultation des personnes publiques associées (PPA).**

M. Le Président expose les raisons de l'ordre du jour unique visant à suspendre la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) du SCoT conformément à l'avis du comité de suivi du SCoT émis à l'unanimité le 7 novembre.

M. Durand soutient la proposition de suspendre la consultation des PPA mais s'inquiète de la variabilité des décisions de l'Etat. Il observe que les élus locaux sont sans cesse obligés de courir après les nouveaux textes pour se mettre en accord avec le législateur. Il émet le souhait d'une simplification réelle. M. Durand constate que l'Etat est incapable de définir la notion de dent creuse et que la position qu'il tient concernant les « coups partis » varie dans le temps : dépôt du permis de construire ? Premier coup de pioche ? Permis d'aménager ?

M. Bracquemond se montre favorable au fait de suspendre la procédure. Il note le pouvoir des services de l'Etat de bloquer les documents d'urbanisme et, en fin de compte, les projets de développement des territoires. M. Bracquemond s'interroge sur la poursuite du travail et estime qu'attendre serait la pire des choses.

M. le Président confirme qu'il s'agit en effet de prendre le temps, d'une part, d'intégrer ces nouveaux objectifs dès qu'ils seront précisés et, d'autre part, de faciliter la compatibilité des PLUi, PLU et cartes communales avec le SCoT.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide de :

- **Suspendre la consultation des personnes publiques associées faisant suite à l'arrêt du projet de SCoT le 4 septembre 2019,**
- **D'avancer sur la définition d'une « artificialisation nette 0 » avec les partenaires du Pays,**
- **D'en déduire une définition plus précise et partagée de la « tache urbaine » et la « dent creuse » de façon à faciliter la capacité à agir en renouvellement urbain,**
- **D'engager également une réflexion sur les friches ou « espaces vacants » du territoire et la possibilité de les requalifier ou renaturer,**
- **De mettre en évidence les efforts accomplis au sein du Pays Loire Beauce en faveur de la biodiversité et de la renaturation des espaces dans les programmes passés et actuels,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Cuillerier remercie les membres du comité syndical pour leurs participations.

**Le Président**



**Frédéric CUILLERIER**